



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 JUIN 2018

Membres électeurs: 53
Membres électeurs présents : 23
Pouvoirs : 8
Membres électeurs votants : 31
Vote : - Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2018/04

PRÉCISION SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU** les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

APPROUVE

Le logigramme présentant l'évolution de la gouvernance de l'eau sur le territoire de La Réunion, le mandat des membres du comité et le recensement des commissions existantes pour l'eau et la biodiversité.

Saint-Denis, le 26 juillet 2018

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,